



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur
du Sud-Ouest**

Marché public de Travaux

**Marché passé par procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la
commande publique**

Travaux de rénovation énergétique du Bâtiment H du SGAMI Sud- Ouest à Bordeaux (33)

**LOT 1 – Façades – ITE / Menuiseries extérieures,
LOT 2 – Étanchéité,
LOT 3 – Second œuvre,
LOT 4 – CVC / Plomberie / Électricité / chauffage / GTB**

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

SGAMI33-2025-02-TX

Date et heure limites de remise des offres :

Lundi 10 mars 2025 à 12h00

SOMMAIRE

1 - Identification de l'organisme acheteur.....	3
2 – Objet de la consultation.....	3
3 – Conditions et étendue de la consultation.....	3
3.1 Condition de la consultation.....	3
3.2 Allotissement.....	3
3.3 Visite du site.....	4
3.4 Nomenclature.....	4
3.5 Durée du marché – Délai d'exécution.....	4
3.6 Variantes.....	5
3.6.1 À l'initiative du candidat (facultative).....	5
3.6.2 À l'initiative du maître d'ouvrage (obligatoire).....	5
3.7 Tranche optionnelle.....	5
3.8 Mode de règlement du marché et modalités de financement.....	5
3.9 Avance.....	5
3.10 Retenue de garantie.....	6
3.11 Prestations similaires.....	6
4 – Dossier de consultation.....	6
4-1 Composition du dossier de consultation.....	6
4-2 Retrait du dossier.....	7
4-3 Questions/réponses.....	7
4-4 Compléments au dossier.....	8
5 – Clauses d'insertion sociales par l'activité économique.....	8
6 – Présentation des candidatures et des offres.....	8
6-1 Date limite de réception des offres.....	8
6-2 Délai de validité des offres.....	8
6-3 Présentation et contenu des candidatures.....	8
6-4 Documents à produire pour les offres.....	10
7 – Critères d'évaluation des offres – Négociations.....	11
7.1 Critères de sélection des offres.....	11
7.2 Négociation avec les candidats.....	12
8 – Condition de dépôt des offres.....	12
9 – Renseignements complémentaires.....	13
10 – Médiateur - Relations Fournisseurs & Achats Responsables « RFAR ».....	13
11 – Voies de recours.....	13

1 - Identification de l'organisme acheteur

Nom de l'organisme : Ministère de l'Intérieur Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur SGAMI SUD-OUEST	Maître d'ouvrage : Monsieur Le Secrétaire Général Adjoint du SGAMI Sud Ouest
Adresse : 89, Cours Dupré de Saint-Maur	Code postal : 33041
Ville : Bordeaux Cedex	Pays : FRANCE
Téléphone : 05.56.99.77.88	Adresse de courrier électronique : sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr

2 – Objet de la consultation

La présente opération est une opération de travaux relatifs à la rénovation énergétique du bâtiment H du SGAMI Sud-Ouest à Bordeaux (33).

Le site de Bacalan du SGAMI Sud-Ouest est implanté sur la parcelle du 89 Cours Dupré de Saint-Maur à Bordeaux (33).

Les travaux de rénovation énergétiques devront permettre d'atteindre un objectif de réduction des consommations énergétique du bâtiment H (Hors Périmètre du DATA CENTER) de -40 % par rapport à l'année de référence 2018 afin d'anticiper les exigences du Décret Tertiaire 2030.

Lieux d'exécution des prestations :

Secrétariat Général pour l'administration du Ministère de l'Intérieur du Sud-Ouest
SGAMI Sud-Ouest
89 cours Dupré de Saint Maur - BP30091
33041 Bordeaux cedex

La description des travaux et les spécifications techniques sont indiquées dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CTP) et leurs annexes.

3 – Conditions et étendue de la consultation

3.1 Condition de la consultation

Cette consultation est lancée selon une procédure adaptée en application des articles R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique (CCP).

3.2 Allotissement

La présente opération est allotie comme suit :

N° Lot	Intitulé du lot
1	Façades – ITE / Menuiseries extérieures,
2	Étanchéité
3	Second œuvre
4	CVC / Plomberie / Électricité / chauffage / GTB

3.3 Visite du site

La visite du site est **obligatoire**. Elle conditionne le dépôt d'une offre.

La demande fera **impérativement** l'objet d'une demande de rendez-vous (72h avant) auprès de :

Nom/prénom : Madame GARCIA Elsa
N° de téléphone : 05 35 00 74 84
Mail : elsa1.garcia@interieur.gouv.fr

OU

Nom/prénom : Monsieur BERTHAUD Alexandre
N° de téléphone : 05 35 99 72 76
Mail : alexandre.berthaud@interieur.gouv.fr

Aucune réponse aux questions techniques ou administratives ne sera fournie lors des visites. Ces dernières devront être transmises suivant les dispositions de l'article 4.3 du présent règlement de consultation.

Dès la prise de rendez-vous, les candidats devront au préalable informer des noms, prénoms, date de naissance et lieux de naissance du personnel qui effectuera la visite.

Cette visite n'est pas un audit et ne pourra en aucun cas être rémunérée.

En cas de force majeure, l'administration se réserve le droit de déplacer les dates de visite.

3.4 Nomenclature

N° Lot	Classification CPV – Principal	Intitulé
1	45421000	Travaux de menuiserie
2	45261420	Travaux d'étanchéification
3	45442100	Travaux de peinture
4	45330000	Travaux de plomberie

3.5 Durée du marché – Délai d'exécution

La durée du marché débute à compter de la date de notification du marché jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement.

- Pour les lots 1, 2 et 3, le délai d'exécution des prestations est de 8 mois, incluant une période de préparation de 2 mois, à compter de la date indiquée dans l'ordre de service – notifié au titulaire – de démarrage des travaux.
- Pour le lot 4, le délai d'exécution des prestations est de 6 mois, incluant une période de préparation de 1 mois, à compter de la date indiquée dans l'ordre de service – notifié au titulaire – de démarrage des travaux.

La mise en service prévisionnelle doit être réalisée le 06 octobre 2025, avant le début de la période de chauffe (concomitant avec la fin des travaux de CVC de géothermie).

Conformément à l'article 1.5 du présent CCAP, le lot 4 est divisé en tranches. Les délais d'exécution du présent lot se décomposent comme suit :

- Tranche ferme : 1 mois de préparation et 5 mois de travaux ;
- Tranche optionnelle 1 : 1 mois de préparation et 2 mois de travaux ;
- Tranche optionnelle 2 : 1 mois de préparation et 2 mois de travaux.

La date prévisionnelle de début d'exécution est le **05 mai 2025**.

Cette date est indicative et n'a pas de valeur contractuelle.

3.6 Variantes

3.6.1 À l'initiative du candidat (facultative)

Sans objet.

3.6.2 À l'initiative du maître d'ouvrage (obligatoire)

Sans objet.

3.7 Tranche optionnelle

En application des articles R.2113-4 à R.2113-6 du CCP, le LOT 4 – « CVC / Plomberie / Électricité / chauffage / GTB » comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle :

TRANCHES	Objet de la tranche	Durée prévisionnelle de la tranche	Date butoir d'affermissement de la tranche
Tranche ferme (TF) LOT 4	<u>CVC /plomberie/ Chauffage :</u> Réfection totale du réseau de distribution chaud et froid	6 mois à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage de la TF (période de préparation de 1 mois inclus)	
Tranche optionnelle n°1 (TO 1) LOT 4	Remplacement des émetteurs de chauffage et de rafraîchissement au R+1	3 mois à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage de la TO 1 (période de préparation de 1 mois inclus)	3 mois après la date indiquée dans l'OS de démarrage des travaux de la TF
Tranche optionnelle n°2 (TO 2) LOT 4	Mise en place d'une GTB, laquelle sera raccordée à la GTC existante au sein du bâtiment E	3 mois à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage de la TO 1 (période de préparation de 1 mois inclus)	3 mois après la date indiquée dans l'OS de démarrage des travaux de la TF

3.8 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Budget de l'ETAT – L'unité monétaire est l'EURO. Marché à prix révisable.

Les règlements interviendront par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours à réception de la demande de paiement avec virement sur le compte figurant sur l'acte d'engagement.

3.9 Avance

Une avance de 20 % est consentie selon les conditions d'application prévues aux articles R.2191-3 à R.2191-10 du Code de la commande publique, y compris pour les lots où elle n'est pas obligatoire.

L'article R.2191-8 du code de la commande publique dispose que l'acheteur peut prévoir une avance au-delà de 30 %. Au titre du présent marché, l'avance sera portée à 50 % si le titulaire du marché est une petite ou moyenne entreprise (Entreprise employant moins de 250 salariés, réalisant soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros).

Le titulaire ou son sous-traitant peut refuser le versement de l'avance.

Dans le cas contraire, cette dernière est versée dans les 30 jours suivants la date de notification de l'OS de démarrage des prestations pour une avance à 20 %. Si une avance à 50 % est appliquée, le versement de cette avance est conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, en vertu de l'article R2191-8 du code de la commande publique.

Si la déclaration de sous-traitance intervient après le dépôt de l'offre, le versement de l'avance au sous-traitant interviendra dans un délai de 30 jours après la notification de la déclaration de sous-traitance.

Conformément à l'article R.2191-11 du code de la commande publique, le remboursement de l'avance est échelonné en tenant compte du montant de l'avance accordée et des sommes restant dues au titulaire. Ce remboursement s'impute par précompte sur les sommes dues au titulaire et débute :

- Pour les avances inférieures ou égales à 30 % du montant toutes taxes comprises du marché, quand le montant des prestations exécutées atteint 65 % du montant toutes taxes comprises du marché ;
- Pour les avances supérieures à 30 % du montant toutes taxes comprises du marché, à la première demande de paiement.

L'avance n'est pas affectée par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix. Une avance peut être versée, sur leur demande, aux sous-traitants admis au paiement direct dans les mêmes conditions que pour le titulaire.

ATTENTION : en cas de résiliation du marché, le titulaire a trente jours à compter de la notification de la décision de résiliation pour restituer l'avance.

3.10 Retenue de garantie

Une retenue de garantie de 5 % sera appliquée sur chaque acompte, la taxe à la valeur ajoutée à la date de signature du marché étant incluse. Elle couvrira les réserves formulées à la réception des travaux ainsi que celles qui le seraient pendant le délai de garantie.

La retenue de garantie appliquée sera de 3 % si le titulaire du marché est une PME.

La retenue de garantie pourra être remplacée par une garantie bancaire à première demande au gré du titulaire.

La retenue de garantie sera remboursée ou la garantie à première demande sera libérée au plus tard un mois après l'expiration du délai de garantie.

3.11 Prestations similaires

En application des dispositions de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier au titulaire la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent contrat. À cet effet, une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence pourra être engagée.

4 – Dossier de consultation

4-1 Composition du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation est constitué des documents suivants :

- 1 règlement de consultation (RC) ;
- 2 actes d'engagement (ATTRI) :
 - 1 acte d'engagement pour les lots 1, 2 et 3 sans tranches ;
 - 1 acte d'engagement pour le lot 4 avec tranches ;
- 4 annexes financières (DPGF, une par lot) : ANNEXE A à l'AE ;
- 1 annexe relative aux heures d'insertion sociale pour les lots 1 et 2 (ANNEXE B à l'AE)
- 1 Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- 5 Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP, un général et un par lot) et leurs annexes **(remis après envoi de l'engagement de confidentialité complété, daté, signé et tamponné)** :
 - 1 Planning de l'opération
 - 1 Note de calcul structure
 - 1 Simulation thermique dynamique
 - Des pièces graphiques I et II ;
 - Des diagnostics ;

- Des plans ;
- 4 Cadres de mémoire technique (un par lot) ;
- 1 engagement de confidentialité ;
- 1 DC1 pré-remplis ;
- 1 DC2 pré-remplis ;
- 1 ATTRI 2 pré-remplis.

⚠ Les CCTP, les annexes techniques et les pièces graphiques seront remises uniquement après envoi de l'engagement de confidentialité dûment complété, daté et signé via PLACE par le biais de la fonctionnalité permettant de poser une question relative à la consultation.

4-2 Retrait du dossier

Le dossier de consultation est retiré de manière **dématérialisée** à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/> (recherche rapide : n° de la consultation : SGAMI33-2025-02-TX)

ou par le lien direct suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2707163&orgAcronyme=g6l>

En cas de difficulté technique de téléchargement, il peut également être remis gratuitement sur demande adressée par courriel à [;sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr](mailto:sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr) ou par téléphone au 05.56.99.77.88

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la Plateforme de dématérialisations lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique ou en cas de téléchargement anonyme.

Les candidats sont informés que le maître d'ouvrage utilise son profil d'acheteur via la Plateforme des Achats de l'État pour communiquer par écrit avec les candidats (envoi des réponses aux questions, informations sur les éventuelles modifications du DCE, éventuelles demandes de complément des candidatures, etc.)

Des courriels contenant un lien de téléchargement permettant à chaque candidat d'accuser réception et d'accéder au contenu de ces messages seront donc adressés aux candidats en provenant de l'adresse de messagerie suivante : nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr

Les candidats sont donc invités à :

- S'assurer que la configuration de leur boîte de messagerie permet de recevoir ce type de message ;**
- Vérifier que ces courriels ne figurent pas dans le dossier « indésirable » ou « spam » ;**
- Accuser réception de chacun de ces envois en cliquant le lien de téléchargement contenu dans le courriel.**

4-3 Questions/réponses

Le candidat peut poser des questions sur la consultation **uniquement** via la Plate-Forme des Achats de l'Etat, <https://www.marches-publics.gouv.fr/> (n° de la consultation : SGAMI33-2025-02-TX ou lien direct ci-dessus – onglet 2 : « Question »).

Les questions peuvent être posées jusqu'à **5 jours ouvrés** avant la date limite de remise de l'offre.
Au-delà, elles ne seront plus prises en compte.

L'administration répondra jusqu'à **3 jours ouvrés** avant la date limite de remise des offres aux questions posées dans les délais.

4-4 Compléments au dossier

L'administration se réserve le droit d'apporter, au plus tard **3 jours ouvrés** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier : un avis rectificatif sera alors publié via la Plate-Forme des Achats de l'État (PLACE). Les candidats devront alors répondre au marché en tenant compte des corrections apportées, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si en cours de procédure, le délai de remise des candidatures est prorogé, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date limite de dépôt des plis

5 – Clauses d'insertion sociales par l'activité économique

Les lots 1 et 2 sont soumis à une clause sociale d'insertion professionnelle qui est détaillée dans le CCAP. En tout état de cause, il est demandé aux candidats de présenter dans leur offre un engagement ferme de réaliser la clause sociale, en fournissant l'annexe à l'AE « engagement d'heures d'insertion » tamponnée datée et signée.

Une offre qui ne présente pas des heures d'insertion professionnelle sera déclarée irrégulière.

6 – Présentation des candidatures et des offres

Pour une meilleure analyse de votre dossier nous vous demandons de bien vouloir dissocier les documents relatifs à votre candidature de ceux de votre offre.

Les candidats devront obligatoirement utiliser les trames des documents du DCE (DC1, DC2, AE, DPGF, engagement de confidentialité, cadre de mémoire technique, ...) pour répondre à la présente consultation.

6-1 Date limite de réception des offres

Les offres doivent parvenir via la plateforme au plus tard aux dates et heures indiquées en page 1 du présent document.

6-2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **6 mois** à compter de la date limite de réception des offres ou dans le cas d'une offre négociée, à compter de la date figurant sur l'acte d'engagement de l'offre négociée le cas échéant.

6-3 Présentation et contenu des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, le maître d'ouvrage qui constate que des pièces dont la production étaient réclamées sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

En application de l'article R.2142-25 du Code de la commande publique, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

▪ Documents à produire pour la candidature

En application des articles R.2143-3, R.2143-4 du Code de la commande publique les candidats doivent fournir les documents relatifs à leur candidature et à leur offre, rédigés en langue française, ou accompagnés d'une traduction en français.

Chaque candidat aura à produire **un dossier complet** comprenant les pièces suivantes :

- **Engagement / délégation de pouvoir** : le candidat produit les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement (en cas de groupement : les lettres d'habilitation de chacun des membres du groupement, autorisant le mandataire à engager le groupement).

- **Redressement judiciaire** : le candidat produit une attestation sur l'honneur indiquant que la société n'est pas en situation de redressement judiciaire ou, le cas échéant, la copie du jugement de redressement judiciaire.

- **Attestation d'assurance** : responsabilité civile et décennale en cours de validité **en lien avec les missions qu'il exécutera**

- **Attestation fiscale** de moins de 3 mois

- **Attestation sociale** de moins de 6 mois

- **Un RIB**

- Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pré-remplis disponibles dans le dossier d'appel à candidature (ou accessible sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

- **DC1: Lettre de candidature pour le candidat unique ou l'ensemble du groupement:** l'imprimé DC1 fera apparaître les différents membres du groupement avec l'indication du mandataire et la forme du groupement et comportera également l'ensemble des attestations sur l'honneur obligatoire. Le formulaire DC1 devra être complété.

- **DC2: Lettre de candidature pour le candidat unique ou pour chaque membre du groupement :** le DC2 devra comporter le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires propres aux réalisations sur les 3 dernières années. Les entreprises nouvellement créées, qui ne sont pas en mesure de fournir les informations sur les 3 dernières années, ne seront pas évincées sur ce simple fait. En cas d'incapacité à fournir les déclarations relatives aux chiffres d'affaires, le candidat produira une déclaration appropriée de banques.
Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

- Dans le cas d'un groupement, fournir la convention de groupement,

- L'engagement de confidentialité dûment complétée, datée, tamponné et signée **(à remettre via la plateforme PLACE afin d'obtenir les CCTP, les annexes techniques et les pièces graphiques).**

- Fournir des références équivalentes au lot concerné de moins de 3 ans.

- Présenter les qualifications techniques et professionnelles dont elle dispose.

Qualifications requises ou équivalentes :

- Lot 1 – Façades – ITE / Menuiseries extérieures :

- Qualibat 7133 : Mention RGE de l'entreprise pour l'obtention des CEE : Isolation thermique par l'extérieur (technicité supérieure) ou équivalent pour l'obtention des CEE (Les travaux devront justifier des certificats d'économie d'énergie BAT en 102 – isolation des murs)

- Qualibat 3522 : Mention RGE de l'entreprise pour l'obtention des CEE : fabrication et pose de menuiseries extérieures et ensembles menuisés en aluminium (technicité confirmée) ou équivalent (Les travaux devront justifier des certificats d'économie d'énergie BAT en 104 – Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant)
- Qualibat 3813 : Parois de façades en bardages complexes ou équivalent (technicité supérieure) ou équivalent
- Qualibat 2351 : Fourniture et pose de bâtiments à ossature bois (technicité supérieure ou équivalente) mention RGE possible (Fourniture et pose à partir d'éléments préfabriqués par des tiers en ossature bois et d'enveloppes pour des bâtiments (pour la pose de l'ITE qui sera réalisée soit en manteau préfabriqué hors site ou assemble sur site en ossature bois)
- Qualibat 4522 : Fabrication et pose de BSO Motorisés Mention RGE de l'entreprise

- Lot 2 – Étanchéité :

- Qualification 3213 : Étanchéité en matériaux bitumineux (technicité supérieure) mention RGE de l'entreprise pour l'obtention des CEE (Les travaux devront justifier de l'obtention du Certificats d'Economie d'Energie BAT-EN-107 Isolation des toitures terrasses)

- Lot 3 – Second œuvre :

Qualification 4113 : Plâtrerie (Technicité Supérieure)
Qualibat 6111 : Peinture ou équivalent (technicité courante)

- Lot 4 – CVC – Plomberie – électricité :

- Qualibat 5112 : Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1 000 m²
- Qualibat 5511 : Installation de système de gestion technique du bâtiment (GTB) ou équivalent mention de l'entreprise RGE pour l'obtention des CEE (Les travaux devront justifier de l'obtention du Certificats d'Economie d'Energie BAT TH 116 – GTB pour le chauffage et le rafraîchissement)

Nota : l'absence de référence relative à des missions de même nature n'est pas un motif en soi d'élimination de la candidature. Dans cette hypothèse, il appartient cependant au candidat d'apporter la preuve de sa capacité par tout autre moyen à sa disposition.

Conformément à l'article R.2143-13 du Code de la commande publique, les candidats sont informés qu'ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements demandés que le maître d'ouvrage peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, si les conditions suivantes sont réunies :

- Le candidat doit indiquer, dans le dossier de candidature, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais et les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace ;
- L'accès à ces documents est gratuit.

6-4 Documents à produire pour les offres

Les offres sont entièrement **rédigées en langue française**.

Les candidats devront produire un dossier complet sur la base duquel ils seront jugés et comprenant (au format PDF en priorité) :

- **Un acte d'engagement du lot concerné** dûment complété, tamponné, daté et signé.
- **Une DPGF du lot concerné** dûment complétée, tamponnée, datée et signée.
- **L'Engagement relatif aux heures d'insertion sociale** (Annexe B à l'acte d'engagement) complété, daté, tamponné et signé pour les lots 1 et 2 ;
- **Le titulaire doit désigner dans les pièces de son offre, une ou plusieurs personnes physiques ayant qualité pour le représenter vis-à-vis de la personne publique pour l'exécution du marché.**

- Le cadre de mémoire technique du lot concerné (10 pages maximum hors Présentation de l'entreprise, CV et fiches techniques) dûment complété transmis au format PDF et à la taille minimum de police 10.

ATTENTION : toute page supplémentaire au-delà du maximum demandé ne sera pas lue.

ATTENTION : Dans l'hypothèse où une entreprise candidate pour plusieurs lots, elle devra fournir chacun des éléments de l'offre pour chaque lot (1 acte d'engagement, 1 DPGF, 1 cadre de réponse technique et 1 engagement relatif aux heures d'insertion sociale si le lot est concerné).

7 – Critères d'évaluation des offres – Négociations

7.1 Critères de sélection des offres

En application de l'article R.2152-1 du Code de la commande publique, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'autoriser les soumissionnaires à régulariser leur offre si celle-ci est :

- irrégulière
- inacceptable, à l'exception des offres anormalement basses.

Dans le cas d'une suspicion d'offre anormalement basse, en application de l'article 2152-3, le soumissionnaire devra justifier son prix ou les coûts proposés dans son offre y compris pour la part du marché qu'il envisage de sous-traiter.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

CRITÈRES		PONDÉRATION		SUPPORTS D'ANALYSE
1 – Critère prix		60		L'acte d'engagement et son annexe financière
2 – Critères techniques	Sous critère 1 : Description des moyens techniques dédiés à l'opération (matériels et matériaux, procédés de mise en œuvre, procédés de fabrication)	8	40	Cadre de mémoire technique du lot concerné + CV + fiches techniques du lot concerné
	Sous critère 2 : Méthodologie d'intervention et mesures d'organisation mises en places en site occupé et sensible, bonne appréhension des attentes du Maître d'Ouvrage	8		
	Sous critère 3 : Présentation des moyens humains dédiés à l'opération (organigramme nominatif, CV des intervenants constituant l'équipe dédiée à l'opération et présentation des références et qualifications, renforts des équipes envisagés en cas de besoin ponctuel)	6		
	Sous critère 4 : Planning et phasage appréciés au travers de l'enchaînement des tâches et du phasage dans le cadre du planning global de l'opération	8		
	Sous critère 5 : Démarches environnementales de l'entreprise (mode de traitement des déchets, charte chantier propre, récupération des déchets et réemploi, filière de traitement des déchets)	10		
TOTAL		100		

7.2 Négociation avec les candidats

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre conformément aux dispositions de l'article R.2123-5 du Code de la commande publique.

Les éléments de la négociation pourront porter sur l'ensemble des éléments de l'offre.

La négociation pourrait se dérouler soit sous forme écrite, soit sous forme orale et confirmée par un écrit.

Le représentant du maître d'ouvrage se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

8 – Condition de dépôt des offres

Le dépôt des offres dématérialisé s'effectue sur le site de la Plate-Forme des Achats de l'Etat, <https://www.marches-publics.gouv.fr/> - onglet 3 : « Dépôt ».

Lien direct de la consultation :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2707163&orgAcronyme=g6l>

Les offres reçues hors délai seront éliminées conformément à l'article R2151-5 du code de la commande publique.
Il appartient donc aux entreprises de prendre leurs dispositions pour anticiper une éventuelle difficulté technique.

Le soumissionnaire devra se référer aux « Conditions générales d'utilisation » et « Pré requis techniques », disponibles au bas de la page d'accueil, pour toute action sur ledit site. Un guide d'utilisation y est également disponible sous la rubrique « Aide » afin de faciliter le maniement de la plate-forme. Ces documents décrivant l'utilisation du site font partie intégrante du règlement de consultation.

Un message indique au soumissionnaire que l'opération de dépôt de la réponse a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique précisant la date et l'heure de réception. L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie au soumissionnaire que sa réponse n'est pas parvenue à l'administration.

Conformément à l'article R2151-6 du Code de la Commande Publique, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. **Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.**

Format des fichiers :

Le soumissionnaire est invité à :

- Utiliser les formats « doc. », « xls. », « pdf. », « ods. » et « odt. »;
- Ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe » ;
- Ne pas utiliser certains outils, notamment ceux comprenant des macros.

Des logiciels compatibles sont téléchargeables sur la plate-forme sous la rubrique « Outils informatiques » de l'onglet « Aide ».

Dans le cas d'un fichier incompatible avec les logiciels de l'administration, la personne publique se réserve le droit de demander au soumissionnaire l'envoi du document par tout moyen à sa convenance dans un délai de 48 heures suivant la demande de la personne publique.

9 – Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements d'ordre administratif contacter :

SGAMI Sud-Ouest

Direction de l'Administration Générale des Finances

Bureau de la commande publique

Téléphone : 05.56.99.77.88

Mail : sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr

10 – Médiateur - Relations Fournisseurs & Achats Responsables « RFAR »

Le présent marché est conclu et est exécuté de bonne foi par les parties qui s'engagent à examiner ensemble, dans le plus grand esprit de concertation, tout différend qui pourrait survenir relatif à son existence, son interprétation ou à son exécution.

En cas d'échec des négociations directes alors engagées entre les parties, et avant toute saisine de la juridiction compétente, celles-ci ont la possibilité de saisir le médiateur interne « Relations fournisseurs » du ministère de l'Intérieur à l'adresse suivante : mediateurfournisseur@interieur.gouv.fr ou par courrier recommandé avec avis de réception à M. le Médiateur interne « Relations fournisseurs » du Ministère de l'Intérieur, Place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08.

Dans l'hypothèse où, à l'issue d'un délai de 3 (trois) mois, le différend n'aurait pas trouvé de solution acceptable pour les deux parties, il appartiendra à la plus diligente d'entre elles, si elle s'y croit fondée, de saisir la juridiction compétente du litige en cause.

Les échanges intervenus entre les parties en application de la présente clause de médiation doivent rester confidentiels.

11 – Voies de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bordeaux

9 rue Tastet

CS 21490

33063 BORDEAUX CEDEX

tél. : 05-56-99-38-00 - télécopie : 05-56-24-39-03

Mail : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de l'exécution du marché publié, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable

(CCIRA) de Bordeaux

DREETS Nouvelle Aquitaine

Pôle C

Cité Administrative

2, rue Jules Ferry

33090 BORDEAUX Cedex

Contact : Stéphanie MARCON- Secrétariat du CCIRA de Bordeaux

Tél. : 05 54 68 99 56 / 07 61 17 74 12

Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr (merci de préciser CCIRA de Bordeaux en objet)

Information sur les recours :

- Référé contractuel : délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution ou dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ;
- Recours pour excès de pouvoir : délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet ;
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé : deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité du contrat appropriées.